

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 615

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 43

À l'alinéa 40, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« au »,

les mots :

« à la dixième ligne du tableau du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.